Précarité (et précarisation) d'un dispositif émergent

L'exemple du Diplôme Universitaire Français Langue Étrangère pour la Préparation aux Études Supérieures (D.U. FLEPES) de l'Université d'Artois

Marie BEILLET

UMR 7114, Université Paris Nanterre

DOI : https ://doi.org/10.17184/eac.9029

Résumé : Nous analysons un dispositif (le D.U. FLEPES), destiné à accompagner les étudiants étrangers à intégrer des filières universitaires françaises. Ce dernier est né du constat que les étudiants allophones ont un taux de réussite inférieur à celui des natifs. En tant que dispositif émergent, et précaire, cette formation fait face à des défis institutionnels, financiers et temporels, menaçant sa pérennité.

Mots-clés : dispositif, université, Français sur Objectif Universitaire, étudiants allophones

Abstract: We analyze a program (D.U. FLEPES) designed to help foreign students enter French universities. It was created in recognition of the fact that allophone students have a lower success rate than native speakers. As an emerging and precarious program, It faces institutional, financial and temporal challenges that threaten its sustainability.

Keywords: University program, French for University Purposes, no-french speaker university students

---

En France, depuis une vingtaine d'années, nous assistons au sein des universités à une accélération du phénomène de massification, qui s'est traduit par un doublement du nombre d'inscriptions. À la rentrée 2021, près de 2 970 000 étudiants étaient inscrits, un effectif en hausse pour la 13 année consécutive (MESR, 2022). Cette massification s'explique en partie par l'accroissement des mobilités entrantes[1] dans l'enseignement supérieur en France qui compte actuellement 365 000 étudiants étrangers (soit une hausse de 18% en 5 ans) ce qui représente 12% du nombre total d'étudiants inscrits à l'université (Campus France, 2023). L'augmentation de ce nombre d'étudiants

[1] La mobilité entrante correspond aux étudiants internationaux qui viennent étudier en France.

étrangers est synonyme de multiplication de l'hétérogénéité des profils des étudiants : langue première d'origine, culture éducative antérieure ou encore niveau de maitrise de la langue. Cette hétérogénéité impacte l'acculturation au « métier d'étudiant » (Coulon, 1997) et se répercute sur les résultats des étudiants. À titre d'exemple, en 2011 le taux de réussite aux examens des étudiants étrangers était de 40 % inférieur à celui des étudiants natifs (Mangiante & Parpette, 2011). Ces échecs, s'expliquent en partie par un manque de maitrise de la langue française (Coulon & Paivandi, 2003 ; Mangiante & Parpette, 2011) et de maitrise de la langue d'instruction, facteur important dans les performances scolaires et la réussite des étudiants (Wilikinson & Silliman, 2008).

Aussi, pour accompagner dans leurs réussites ces publics aux profils multiples, se sont développés des outils tels des ressources spécialisées : des ouvrages didactiques théoriques (exemple : *Le français sur objectif universitaire* de Mangiante & Parpette, 2011) ou encore des ouvrages pratiques (exemple : la collection « Réussir ses études en français » chez PUG[2]). Se sont également développés une multitude de dispositifs d'aide à la réussite des étudiants (formations en français sur objectifs universitaires), dont les formes et la temporalité varient :

- Formation organisée avant l'arrivée en France de l'étudiant et qui se déroule dans le pays d'origine (exemple : formation préparatoire à la venue en France assurée par un Institut Français)
- Formation avant l'entrée à l'université et qui se déroule en France (exemple : stage d'été de Français sur Objectif Universitaire de l'Université catholique de Lyon)
- Formation préparatoire à l'intégration d'un cursus d'une durée d'un an au sein d'une université en France (exemple : Diplôme Universitaire de Français Langue Etrangère Préparation aux Études Supérieures de l'Université d'Artois).

Ces formations privées -payantes-, se sont multipliées pour satisfaire une demande croissante de formation linguistique pour un public allophone spécifique à l'entrée (ou poursuite d'étude) à l'université. Elles répondent donc à un besoin émanant du « terrain » en proposant des programmes sur-mesure. En cela, ces formations en FOU se distinguent des dispositifs d'aide à la réussite généraux développés principalement pour les étudiants nationaux tels que le tutorat [3], les modules « Maîtrise du Français Ecrit »[4] ou écri+[5].

C'est pour répondre à besoins de formation à la culture universitaire française et aux discours disciplinaires des apprenants allophones s'inscrivant à l'université que le DU FLEPES a été créé en 2013. En tant que dispositif "émergent", en opposition aux dis-

[2]Ces ouvrages spécialisés mettent en lumière les compétences nécessaires à la réussite d'un cursus dans un domaine de spécialité (exemples : économie-gestion, lettres, études d'ingénieur, etc.).

[3]Tandems mis en place entre un étudiant en première année de Licence et un étudiant d'un niveau supérieur (Licence 3, Master ou Doctorat) d'une même filière et vise l'accompagnement méthodologique.

[4]Enseignement transversal proposé par l'université Paris Nanterre, et constitué d'une série de modules en ligne permettant consolider un certain nombre de compétences rédactionnelles fondamentales.

[5]écri+ est un dispositif mutualisé pour aider les étudiantes et les étudiants à développer leurs compétences en français écrit à l'université.

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

positifs “impulsés”[6], le DU FLEPES peut être qualifié de précaire (par les contraintes institutionnelles qui s'exercent sur lui) et génère lui-même de la précarisation pour ses agents (enseignants voire apprenants).

Plusieurs recherches ont déjà été menées par les enseignants-chercheurs intervenant au sein du D.U. FLEPES (sur le développement des compétences de l'oral chez les étudiants, sur l'utilisation de corpus oraux, l'hybridation du dispositif ou encore les apports du FOU) cependant aucune encore ne propose d'analyser le dispositif au regard de sa configuration institutionnelle. Nous nous proposons alors d'examiner le dispositif au regard des trois sèmes conducteurs de cet ouvrage : la dépendance, la temporalité, la marginalité.

1 Présentation du dispositif

Intégrant le marché, très concurrentiel, de la formation préalable à l'entrée dans l'enseignement supérieur, l'Université d'Artois a mis en place en 2013, le Diplôme Universitaire de Français Langue Étrangère pour la Préparation aux Études Supérieures (D.U. FLEPES). Il s'agit d'une formation intensive de 9 mois qui s'adresse aux étudiants allophones hors Union Européenne désireux d'intégrer les filières universitaires françaises. Elle a pour ambition d'accompagner ces étudiants à intégrer le système universitaire français et de leur fournir des outils pour s'adapter aux différents cours et aux méthodes de travail nécessaires pour réussir des études en France. Cette formation se distingue des formations plus « traditionnelles » de FLE par la démarche adoptée (ingénierie de la démarche FOS : de l'analyse des besoins à l'élaboration didactique), les ressources utilisées (supports authentiques), les contenus travaillés et évalués. Le dispositif entreprend de donner aux futurs étudiants des outils linguistiques, méthodologiques et culturels spécifiques pour leur permettre une intégration optimale et leur offrir des chances de réussite au sein de l'université française. Le dispositif propose quatre modules de compréhension (orale et écrite) et de production (orale et écrite) dont les contenus sont élaborés en fonction des savoirs et savoir-faire disciplinaires et méthodologiques à acquérir pour chaque filière de spécialité. Un cinquième module davantage culturel et transversal de vie étudiante est également développé en partenariat avec les différents services de l'Université (SUAPS, CROUS , BU, etc.). Ces cinq modules s'appuient sur le référentiel de compétences en FOU établi par Mangiante et Parpette (2011).

2 Une dépendance institutionnelle du dispositif

2.1 Dépendance à l'institution universitaire

Au contraire des diplômes nationaux (Licence, Master, etc.) accrédités par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'ouverture et la reconnaissance des diplômes universitaires -désormais D.U.- demeurent à la discrétion des universités (institutions ou autres organismes de formation) et dépendent du domaine concerné et de la réputation acquise au cours des années. Les D.U. sont des formations privées

[6]Les dispositifs impulsés relèvent de décisions institutionnelles (exemple : les ateliers OEPRE relèvent de décisions ministérielles).

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

payantes, sans dotation de l'université à laquelle elles sont rattachées. Ces formations doivent être auto-financées, les recettes liées aux inscriptions permettant notamment la rémunération des enseignants recrutés spécifiquement pour ces dispositifs (poste d'enseignant contractuel). Le prix de la formation est déterminé par l'Université au regard de conditions telles que le coût des salaires du personnel intervenant dans la formation. La nécessité de reconnaissance inter-institutionnelle exerce alors une pression sur le dispositif qui doit, dès sa création, être rendu visible et attractif afin de garantir un nombre suffisant d'inscriptions pour assurer sa pérennité.

Le D.U. FLEPES, dans sa première année de fonctionnement (2013, année test), a accueilli deux étudiants et les cours ont été assurés en partie par des étudiants de Master FLE, alors stagiaires. Les heures de cours restantes ont été assurées par les enseignants du Master FLE et coordinateurs du dispositif. À la suite de cette première année test, et parce que les étudiants en question ont intégré avec succès leurs filières de spécialité, l'université a décidé de poursuivre l'accompagnement dans le déploiement du D.U. à la condition d'un nombre minimum d'inscriptions (administrativement imposé). Le D.U. depuis sa création est donc dépendant de la gouvernance universitaire, qui décide du maintien d'ouverture de la formation.

2.2 Dépendance des partenaires institutionnels

La contrainte du nombre d'étudiants accueillis exerce une pression sur le dispositif de formation qui, sur un marché concurrentiel comme mentionné en introduction, doit non seulement œuvrer à la diffusion à l'international de son offre, ce qui requiert le développement ou le renforcement des partenariats avec des institutions étrangères, mais également la mobilisation du réseau des opérateurs de FLE en France et à l'international (Instituts français, Alliances françaises, Universités) de la part des responsables du programme. Des partenariats avec le Vietnam ou encore le Qatar ont été développés à ce propos afin d'assurer l'accueil d'étudiants.

À la recherche continue de nouveaux candidats susceptibles d'intégrer la formation, pour maintenir la formation ouverte (*cf.* la nécessité d'auto-financement) s'ajoute des difficultés administratives à la venue en France rencontrées par les candidats. Ces obstacles à la mobilité, s'ils sont trop contraignants peuvent freiner les potentiels candidats pour ce type de formation. En effet, les étudiants hors-Union-européenne doivent passer par la plateforme Études en France (anciennement Campus France) auprès de laquelle ils doivent constituer un dossier de candidature motivée. C'est après l'étude de leur dossier et l'avis -positif- émis que l'ambassade du pays d'origine délivrera le visa. Cependant, cette délivrance des visas est également soumise à de nombreux facteurs extérieurs aux compétences et motivations du candidat tels que la situation géopolitique ou sanitaire. A titre d'exemple, le Vietnam a cessé de délivrer des visas à ses ressortissants durant la pandémie de coronavirus, les cohortes d'étudiants vietnamiens n'ont alors pas pu venir en France et des modalités particulières (ouverture d'un parcours à distance) ont dû être mises en place pour pallier l'absence de mobilité et poursuivre la pérennisation du diplôme. Les étudiants à distance ont cependant eu la possibilité d'intégrer les cours en présentiel si leur situation le permettait en cours d'année (obtention tardive du visa et /ou ouverture des frontières).

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

Le développement (et la continuité) des partenariats nationaux et ou internationaux est donc nécessaire car le D.U. s'appuie en partie sur ces relations privilégiées pour l'accueil d'étudiants.

2.3 Dépendance aux organismes certificateurs

Par ailleurs, le D.U. FLEPES a obtenu le label qualité FLE en 2016 (renouvelé en 2020). Ce label délivré par France Éducation International, permet d'identifier, de reconnaître et de promouvoir les centres de français langue étrangère (FLE) dont l'offre linguistique et les services présentent des garanties de qualité. Il évalue entre autres la qualité de l'accueil, des locaux, de la gestion, de la formation et des enseignements et enfin des enseignants. Cette reconnaissance institutionnelle à travers ce label, est un moyen d'accroitre la visibilité et l'attractivité du diplôme sur un marché concurrentiel mais requiert, une fois qu'il est obtenu, de pouvoir assurer un service (pédagogique et administratif) de qualité dans le temps, et ce indépendamment des conditions externes (par exemple budgétaires). Dans la région des Hauts-de-France, cinq autres centres et/ou établissements (privés et publics) sont labellisés par le FEI, accroissant ainsi la concurrence.

2.4 Dépendance administrative

Le quatrième niveau de dépendance institutionnelle de cette formation est lié à sa particularité administrative qui repose sur le principe de double inscription, c'est-à-dire que les étudiants qui s'inscrivent dans le D.U. font en même temps une demande de pré-inscription dans leur filière de spécialité (exemple : un étudiant s'inscrit en septembre dans le D.U. et en même temps pour septembre N+1 en Licence/Master de la spécialité visée). Cette démarche, dont l'objectif est la reconnaissance du dispositif de formation, nécessite l'autorisation d'accéder à la filière de spécialité, démarche davantage compliquée lorsqu'il s'agit de filières sélectives (par exemple avec un numérus clausus). Les équipes pédagogiques et administratives des Licences et Master doivent alors être informées de cette spécificité afin de ne pas rejeter l'inscription d'un étudiant dont le niveau en langue ne serait pas suffisant pour intégrer la filière.

Finalement, ce dispositif nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs institutionnels. En effet, en tant qu'institution, l'université reconnaît, autorise et supporte le dispositif, notamment en subvenant aux coûts de ce dernier : mise à disposition de salles de cours (par exemple des salles informatiques), rémunération d'une partie des intervenants, secrétariat dédié à la formation, enseignants qui effectuent une partie de leur service au sein de la formation. En tant que partenaires internationaux, des centres de formations et universités choisissent le programme proposé par le D.U. FLEPES pour assurer une formation spécifique à leurs étudiants. La durabilité de ces partenariats est assurée en partie par le renouvellement de la labélisation Qualité FLE attribuée par FEI.

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

3 La marginalité des agents du dispositif

3.1 Agents précaires

En tant que formation privée, la nécessité d'un fonctionnement sur fonds propres exerce une forte pression quant à l'organisation du dispositif. En effet, les enseignants recrutés pour intervenir dans la formation sont soumis à un fonctionnement qui les place dans une situation précaire à deux niveaux. Tout d'abord, la rémunération de ces enseignants doit être supportée uniquement par les recettes rapportées par le dispositif. Cela signifie que le nombre d'étudiants inscrits dans le diplôme exerce une influence sur le nombre d'enseignants recrutés (et dont le service est dédié au dispositif). La reconnaissance nationale et internationale de ce diplôme est donc nécessaire puisqu'elle impacte le nombre d'enseignants recrutés (corollaire de la dépendance institutionnelle). À titre d'exemple, en 2020, entre les deux périodes de confinement en France, par manque d'étudiants inscrits, il n'a pas été possible de maintenir les deux postes d'enseignants (*cf.* dépendance aux partenaires institutionnels). Par ailleurs, les enseignants recrutés dans le D.U. signent un contrat d'une durée d'un an renouvelable (jusqu'à 5 fois). Jusqu'à présent, le renouvellement des contrats des enseignants n'a pas dépassé 5 années et aucun enseignant n'a été titularisé -conformément à la décision de la gouvernance-. Tous ces éléments, inhérents au fonctionnement de l'université, génèrent une instabilité de l'équipe pédagogique à moyen terme. La fragilité de la stabilité a des conséquences sur la continuité et la durabilité des projets menés. Par ailleurs, le recrutement d'enseignants formés à la didactique du FOU et expérimentés n'est pas aisé car les compétences que requiert cette ingénierie particulière nécessite une formation spécifique (s'appuyant sur les étapes de la démarche FOS développée par Mangiante et Parpette, 2004). Chaque année, des étudiants de Master 2 FLE/FLS/FOS en milieux scolaire et entrepreneurial de l'université d'Artois, formés à cette ingénierie, assurent des enseignements dans le cadre de leur stage de fin de formation. Cependant, ces heures de stage sont limitées et les étudiants n'ont souvent que peu d'expérience dans l'enseignement. Ces stagiaires sont cependant nécessaires pour renforcer l'équipe pédagogique.

3.2 Adhésion de la communauté universitaire au dispositif

Le dispositif implique la communauté universitaire dans son ensemble (gestionnaires administratifs, personnels du service de la vie étudiante, personnels de bibliothèque universitaire, etc.) et requiert de cette communauté une compréhension et adhésion au projet. En effet, la démarche FOS (Mangiante et Parpette, 2004) requiert une collaboration entre les enseignants-concepteurs du programme de formation et les acteurs de terrains, ici la communauté universitaire dans son ensemble (enseignants de disciplines, personnels administratifs, etc.). Les enseignants de FOU qui interviennent dans la formation assurent principalement les cours de spécialité qui nécessitent de pratiquer l'analyse de discours et d'aborder le contenu disciplinaire à proprement parler. Les stagiaires de Master FLE, quant à eux, assurent les modules transversaux de vie étudiante, le travail d'une activité langagière ou encore le tutorat. Les enseignants de Licence et Master qui seront suivis par les étudiants du D.U. l'année suivante doivent comprendre l'ojectif de la formation pour adhérer au projet et ouvrir l'accès à leurs cours (accès aux copies d'étudiants, sujets d'examens, autorisation d'enregistrements

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

de cours, annales, etc.). Cette reconnaissance du besoin de formation spécifique nécessaire pour la réussite des étudiants allophones de la part des enseignants disciplinaires est nécessaire au bon fonctionnement du dispositif mais relève de l'engagement individuel de chacun. En effet, dans leur étude parue en 2024, Lang et Beillet montrent qu'en dépit de l'intérêt pour l'accompagnement dans la réussite des étudiants, les enseignants n'acceptent pas toujours de partager leurs ressources. Il est donc nécessaire de rendre le dispositif de formation (et ses aspects d'ingénierie) davantage accessible pour susciter une meilleure adhésion de leur part.

4 Une temporalité non maîtrisée

Le D.U. étant certificatif, la réussite de cette formation est un enjeu important pour les apprenants. Le dispositif propose deux parcours, le premier visant l'atteinte du niveau B2 et le second l'atteinte du niveau C1. Pour le premier degré, ce sont 500 heures de formation qui sont proposées (440 heures de cours et 60 heures de travaux personnels avec tutorat) alors que le second degré comprend 700 heures de formation (620 heures de cours et 80 heures de travaux personnels avec tutorat). Le choix du parcours est lié au projet étudiant du candidat dont l'obtention du diplôme conditionne l'acceptation de l'intégration dans la filière de spécialité. Ce temps de formation permet la réussite aux examens de fin d'année et l'obtention du diplôme, si les prérequis à l'entrée dans le dispositif sont bien présents (niveau de langue minimum).

4.1 Des profils très hétérogènes

Au cours des premières années, il était exigé que les candidats possèdent au moins un niveau B1 en langue française pour pouvoir accéder à la formation. Dans les faits, ce niveau n'était pas toujours atteint chez les étudiants qui n'avaient parfois que le niveau A2 ou, dans de rares cas, un niveau inférieur. Les conditions d'accès ont été modifiées puisqu'indépendamment du niveau linguistique minimal nécessaire, ces étudiants étaient acceptés pour assurer la pérennité du dispositif (*cf.* dépendance institutionnelle) mais ce choix a des incidences sur l'organisation de la formation (composition des groupes par exemple) et les tâches professionnelles des enseignants (multi-didactisation nécessaire, adaptation pédagogique, etc.). Le niveau actuellement demandé aux étudiants pour intégrer la formation est le niveau A2, certifié par un TEF, TCF ou DELF. Cela soulève plusieurs problèmes, puisque le temps de formation demeure inchangé. Cela requiert davantage d'investissements de la part des étudiants mais également la gestion d'une hétérogénéité plus importante pour les enseignants. Le niveau généralement demandé pour pouvoir suivre une formation en FOS/FOU est B1 : en-deçà, le manque de maitrise en français général ne permet pas d'aborder les contenus discursifs spécifiques aux disciplines. Cela nécessite un renforcement linguistique préalable pour pouvoir ensuite entrer dans les discours de spécialité. Les étudiants dont le niveau linguistique est insuffisant à l'entrée dans la formation peuvent difficilement réussir les examens. S'ils échouent, plusieurs possibilités s'offrent alors à eux : ils peuvent de nouveau suivre la formation (et devront s'acquitter des frais d'inscription), rentrer dans leur pays d'origine pour poursuivre leur cursus initial ou encore suivre une formation en FLE auprès d'un autre organisme. Les étudiants qui réussissent le diplôme (et qui ont déjà été pré-acceptés dans

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

leur filière de spécialité) doivent cependant passer par la procédure de recrutement et selon les formations passer des épreuves supplémentaires (exemple : un entretien pour pouvoir intégrer le Master Monnaie, banque, finance, assurance). Le niveau de langue requis pour intégrer une filière de spécialité varie également. Si le niveau B2 est généralement demandé, le niveau C1 est requis, par exemple, pour les filières littéraires et d'histoire-géographie de l'Université d'Artois. Le choix de filière future des étudiants a un impact sur la formation car il va solliciter plus ou moins de travail préparatoire en amont pour l'équipe enseignante. Plus les filières envisagées sont variées, plus le travail de conception (et de collecte /analyse préalable) est important (*cf.* nécessité d'une formation spécifique).

4.2 Un dispositif mouvant

La composition du groupe d'étudiants au sein du D.U. connaît des variations (nombre, niveau en langue, spécialité envisagée, etc.), prêtant un caractère mouvant à l'organisation du dispositif qui doit cependant assurer le même nombre d'heures de formation à tous les étudiants (500 heures pour le premier degré et 700 heures pour le second degré). Plusieurs regroupements d'étudiants ont déjà été mis en place :

- groupe entier et découpage de la semaine par compétences (première moitié de la semaine travail de oral et seconde moitié travail de l'écrit)
- regroupement par niveau (un premier groupe comprenant les étudiants de niveau B1 et infra, un second groupe composé d'étudiants de niveau supérieur à B1)
- regroupement par spécialité (un groupe composé d'étudiants visant des filières en sciences humaines et un groupe composé d'étudiants visant des filières de sciences de la vie).

Ces différents types de regroupements répondaient aux contraintes de nombre d'heures de formation à assurer et de gestion de l'emploi du temps (et de réservations des salles de cours), au regard des obligations des différents intervenants. Ces choix ont pu être modifiés lorsque certains étudiants issus de partenariats ont pu bénéficier d'aménagements particuliers qui ont exercé une influence sur le temps de formation. A titre d'exemple, un groupe d'étudiants originaires du Qatar avait obtenu, à la suite d'un accord, de ne pas suivre la formation le vendredi. Cela avait nécessité un recalcul des heures de formation effectuées et restantes (pour que chaque étudiant ait bien le nombre d'heures de formation requis) mais également une modification de l'emploi du temps du groupe, pour les autres étudiants, qui ne pouvaient pas travailler sur des notions nouvelles le vendredi. Ces aménagements ont été acceptés notamment pour pérenniser le partenariat en place (*cf.* dépendance aux partenaires internationaux).

Depuis 2020, pour les étudiants dans l'impossibilité de venir en France (*cf.* dépendance institutionnelle), l'équipe pédagogique a développé un parcours à distance synchrone (utilisation de la plateforme ZOOM). Ce parcours suit un emploi du temps distinct du présentiel et en raison du décalage horaire, les cours se tiennent le matin. Les étudiants à distance ont aussi accès à un environnement numérique de travail (plateforme Moodle) spécifique pour pouvoir déposer leurs travaux, accéder à des documents pédagogiques et administratifs et participer à des forums et chats. Ce nouveau format

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632

nécessite pour les enseignants une adaptation de leurs modalités d'enseignement (*cf.* marginalité des agents). Pour conserver son attractivité, le format du dispositif est repensé chaque année au regard du nombre et du profil des étudiants inscrits.

5 Quelques remarques conclusives

Le D.U. FLEPES, en tant que dispositif d'accompagnement des étudiants étrangers souhaitant intégrer les filières universitaires françaises, voit son fonctionnement soumis à diverses contraintes institutionnelles, financières et temporelles qui sont autant d'obstacles à franchir afin d'en assurer la pérennité et l'efficacité. D'une part, la dépendance institutionnelle du dispositif nécessite une visibilité accrue de la formation et un nombre suffisant d'inscriptions pour en garantir le maintien. Cela implique un travail constant de promotion à l'international et une gestion des partenariats avec d'autres institutions (établissements et organisme labellisateur). D'autre part, la marginalité des agents du dispositif (équipe enseignante), souligne les difficultés liées à la précarité de leur situation contractuelle la stabilité de l'équipe pédagogique et impactant la continuité du projet pédagogique. Enfin, la temporalité non maîtrisée du dispositif, influencée par les contraintes d'organisation et les exigences linguistiques des étudiants, nécessite une flexibilité et une adaptation constantes pour répondre aux besoins spécifiques des apprenants et assurer leur réussite. Ainsi, pour assurer l'avenir du D.U. FLEPES, il est essentiel de (re)connaître l'ensemble des facteurs de précarisation auxquels il est confronté. Envisager le dispositif afin de minimiser l'impact de ces facteurs permettra de continuer à remplir sa mission première : offrir une formation sur mesure de qualité aux étudiants allophones souhaitant intégrer l'université française.

Bibliographie

Campus France (2023), Ressources documentaires, « La mobilité étudiante dans le monde. Chiffres clés » : https://ressources.campusfrance.org/publications/chiffres_cles/fr/chiffres_cles_2023_fr.pdf (consulté le 15/07/2024)

Coulon, Alain (1997), Le métier d'étudiant. L'entrée dans la vie universitaire. Presses Universitaires de France, France.

Coulon, Alain ; Paivandi, Saeed (2003), « Rapport pour L'Observatoire de la Vie Étudiante : Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs » : https://www.ove-national.education.fr/publication/les-etudiants-etrangers-en-france-letat-des-savoirs/

Lang, Élodie ; Beillet, Marie (2024), « Ingénierie de la formation en FOU : nouveaux besoins et nouveaux problèmes ? », *in* Dam, Minh Thuy ; Mangiante, Jean-Marc ; Tran, Thi Thu Hoai (dir.), *L'enseignement du français sur objectif spécifique : enjeux et perspectives*, APU, France.

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (2022), Note flash n° 20 du SIES :https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-07/nf-sies-2022-20-23983.pdf

Mangiante, Jean-Marc ; Parpette, Chantal (2004). *Le français sur objectif spécifique : de l'analyse des besoins à l'élaboration d'un cours*. Hachette FLE, France.

Mangiante, Jean-Marc ; Parpette, Chantal (2011), *Le français sur objectif universitaire*. Presse Université Grenoble, France.

Wilkinson, Louise ; Silliman, Elaine (2008). « Academic language proficiency and literacy instruction in urban settings » in Louise Wilkinson, Lesle. Morrow et Victoria Chou (dir.), *Improving literacy achievement in urban schools : critical elements in teacher preparedness*, International Reading Association, Etats-Unis.

Published in : ZEITER, Anne-Christel ; PIVOT, Bénédicte (dir.), *Langues et précarités*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005632, doi : 10.17184/eac.9782813005632